Département
Lozère

communauté de communes
DES CÉVENNES AU MONT LOZÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance ordinaire du 22 octobre 2026

Nbre de membres :
En exercice : 28
Présents : 21
Votants: 25

Le vingt-deux octobre deux mille vingt-six à 14h00 le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre BONNET
Présents : Pierre BONNET, Serge ANDRE, Daniel BARBERIO, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Philippe FLAYOL, Jean-Michel LACOMBE, Pascal MARCHELIDON, Stéphan MAURIN, Pierre PLAGNES, Christian ROUX, Cécile URRUSTY, Patrick VALDEYRON, Blandine LAURENT, Frédéric GODEUX, Patrick GALZIN, Aïdane OBRIST, Anne DUBROCARD, Philippe GIRAL, Antoine VINCENT, Agnés VALLADIER, Géraldine BENDER
Procurations : Josette GAILLAC représentée par Frédéric GODEUX, David RAYDON représenté par Serge ANDRE, Cédric MARTIN représenté par Jean-Michel LACOMBE, Philippe ANDRE représenté par Aïdane OBRIST

Date de convocation : 16/10/2026

A été nommé secrétaire : Madame Anne DUBROCARD

Pour:25 - Contre:0 - Abstention:0
Ne prend pas part au vote:0

Délibération N°DE_2026_133

Objet : **Subvention au profit de l'association Trait d'Union**

Monsieur le Président expose :

Afin de couvrir la hausse de ses charges de fonctionnement, l'association Trait d'Union sollicite l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 15 000 euros.

Il est précisé que cette demande s'explique notamment par la poursuite malgré la très faible fréquentation, de l'activité de la crèche de Sainte Croix Vallée Française, par les charges induites par les fins de contrats d'une partie du personnel de la crèche de Sainte-Croix Vallée Française et par la diminution des recettes dont le montant est déterminé par le nombre d'enfants accueillis.

Cela étant exposé il est demandé au Conseil communautaire d'approuver l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 15 000 euros au profit de l'Association Trait d'Union.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget principal 2026 de la Communauté de communes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

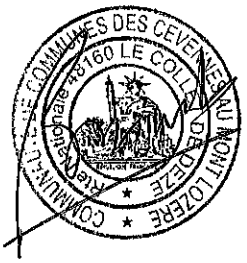
Date de transmission de l'acte: 24/10/2026
Date de reception de l'AR: 24/10/2026
048-200069136-DE_2026_133-DE
A G E D I

APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 15 000 euros au profit de l'association Trait d'Union.

AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente décision.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous- Préfecture le 24/10/2026
et publié ou notifié le 26/10/2026

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme
Monsieur Pierre BONNET



Date de transmission de l'acte: 24/10/2026
Date de reception de l'AR: 24/10/2026
048-200069136-DE_2026_133-DE
AGEDI